

TENNIS DE TABLE
Veules les Roses
2^{ème} TOURNOI
Des Plages
Salle Michel FRAGER

Dimanche 15 Juillet 2007

À partir de 9 h 00

Tableaux adultes & Jeunes club :

Poules puis Tableau élimination Directe gagnants et perdants

Tableaux adultes & Jeunes loisirs :

Poules puis Tableau élimination Directe gagnants et perdants

Le nombre de tableaux sera dépendant des inscrits

1 Tableau doubles : Tableau à élimination directe

Renseignements & inscriptions :

Office de Tourisme de Veules les Roses

25 rue Victor HUGO ☎ : 02 35 97 63 05

Courriel : tourisme@veules-les-roses.fr

Club Omnisports Fontaine le Dun

Section Tennis De Table " La Dunoise Pongiste " Antenne de VEULES

REGLEMENT DU TOURNOI :

Article 1 : La section Tennis De Table du C O F Antenne de VEULES organise son

2^{ème} tournoi DES PLAGES

dimanche 15 Juillet 2007

- pointage des joueurs Tableaux LOISIRS Adultes & Jeunes : **9 h 00**, début des parties 9 h 30
- pointage des joueurs Tableaux CLUB Adultes & Jeunes : **9 h 30**, début des parties 10 h 00

Ce tournoi se déroulera dans la Michel FRAGER à **VEULES LES ROSES 76980**
Plusieurs coupes et trophées seront mis en jeu et resteront acquis à leurs vainqueurs.

Article 2 :

Le tournoi du dimanche 15 Juillet 2007 comportera 5 Tableaux :

TABLEAU LOISIRS ADULTES : ouvert aux joueuses et joueurs nés avant le 1^{er} Juillet 1992

TABLEAU LOISIRS JEUNES : ouvert aux joueuses et joueurs nés le 1^{er} Juillet 1992 et après

TABLEAU CLUB ADULTES : ouvert aux joueuses et joueurs nés avant le 1^{er} Juillet 1992

TABLEAU CLUB JEUNES : ouvert aux joueuses et joueurs nés le 1^{er} Juillet 1992 et après

TABLEAU DOUBLES : ouvert aux paires ne pouvant être composées que par 2 joueurs loisirs ou 1 joueur loisir + 1 joueur club)

Nota : Tout joueur qui s'engage ne devra pas avoir de contre indication médicale à la pratique du Tennis Table (lors du pointage il sera demandé de signer un document **attestant sur l'honneur que l'engagé n'a pas de contre indication médicale** à la pratique du Tennis de Table) pour les mineures ce document devra être émarginé par le représentant légal.

Article 3 :

Les droits d'engagements sont fixés à :

TABLEAUX : **Loisirs** : 3 Euros.

TABLEAUX : **Club** : 5 Euros.

TABLEAUX : **DOUBLE (par paire)** : 6 Euros.

Le règlement des engagements se fera le jour de la compétition lors du pointage des compétiteurs

Tableau des dotations :

	Loisir Adulte	Loisir Jeunes	Club Adultes	Club Jeunes	Double
1 ^{er}	Coupe +6€	Coupe + BA	Coupe +10€	Coupe + BA	2 x 5€
2 ^{ème}	Coupe +4€	Coupe + BA	Coupe +5€	Coupe + BA	2 x 4 €
3 ^{ème}	lot	lot	lot	lot	2 x 3€
4 ^{ème}	lot	lot	lot	lot	2 X 2 €

En fonction du nombre d'engagés dans les différents tableaux l'organisation se réserve le droit de modifier les dotations

Pour tous renseignements et pour les engagements s'adresser à :

Office de Tourisme de Veules les Roses

25 rue Victor HUGO ☎ : 02 35 97 63 05

Courriel : tourisme@veules-les-roses.fr

Possibilité de s'engager sur place 30 mm avant le début des parties

Article 5 :

TABLEAUX DU DIMANCHE : ils commenceront par poules de 3 ou 4 joueurs, les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau à élimination directe final gagnant, **un tableau " consolante ou KO " à élimination directe pourra être organisé pour le ou les suivants si l'horaire le permet.**

TABLEAU DOUBLE : par élimination directe

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches

Tout joueur sera scratché 10 mm après l'heure fixée pour le commencement de son tableau, 5 minutes après l'appel de son nom pendant le déroulement du tournoi.

Il n'est pas prévu d'interruption, il sera mis à disposition sur place une buvette, sandwich.

Article 6 : le juge arbitre de ce tournoi sera Monsieur LEVEE Patrick, Les litiges seront tranchés par le juge arbitre et seront sans appel.

Article 7 : Une tenue correcte et sportive sera de rigueur, toutes insultes envers ses adversaires ou tous mouvements de mauvaise humeur envers le matériel pourront être pénalisés par le juge arbitre.
Le collage est strictement interdit dans la salle, un espace sera prévu pour ces opérations et le non respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion pure et simple du tournoi.

Article 8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant intervenir lors du tournoi (un espace non surveillé exclusivement réservé aux compétiteurs sera mis à disposition)

Article 9 : Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que le respect des règles particulières d'accès à la salle Michel FRAGER